

**Arrêté temporaire de circulation
Terrassement et pose de câble,**

**RUE LOUISE VOISINE (BEAUPREAU), RUE SAINT-MARTIN (BEAUPREAU) et RUE DE VERSAILLES
(BEAUPREAU)**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,

R 411-25, R 415-6,,

VU la demande par laquelle **Bouygues E&S demeurant TSA 70011 - CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY** représentée par **Jérôme TIMONIER** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux de **terrassement et pose de câble** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du **31/03/2025 au 28/07/2025** RUE SAINT-MARTIN (BEAUPREAU), RUE DE VERSAILLES (BEAUPREAU) et RUE LOUISE VOISINE (BEAUPREAU),

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 31/03/2025 et jusqu'au 28/07/2025, :

- RUE SAINT-MARTIN, de la RUE DE VERSAILLES jusqu'au 53
- RUE SAINT-MARTIN, du 55 jusqu'à la RUE DE VERSAILLES
- RUE DE VERSAILLES, du 9006 jusqu'à la RUE SAINT-MARTIN
- du 2 au 9006 RUE DE VERSAILLES
- du 25 au 17 RUE LOUISE VOISINE
- RUE LOUISE VOISINE, du 17 jusqu'à la RUE SAINT-MARTIN
- du 37 au 25 RUE LOUISE VOISINE

, un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation et de stationnement. Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés. La voie sera maintenue sur une largeur de 5 mètres.

- **La collecte des déchets se fait rue Saint-Martin si la collecte n'est pas possible rue Louise Voisine**

ARTICLE 2 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Bouygues E&S.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 18/03/2025

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

- Bouygues E&S
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Poitevineière
- Mairie Beaupréau

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

